

ACTIVITES ET POINTS RH A POLE EMPLOI : CONFERENCE TELEPHONIQUE D.G DU 09 JUIN

POINT RH / EFFECTIFS :

Situations des agentes et agents :

- 39 dépistés Covid19
- 496 en garde d'enfants (853 semaine précédente)
- 1287 en ABAP (2711 semaine précédente)
- 4878 en congés (8878 semaine précédente)
- 25467 en télétravail (24954 semaine précédente)
- 13826 présents sur site (10673 semaine précédente)
- 213 'vulnérables'. (256 semaine précédente)

POINT ACTIVITÉ :

Bilan au 9 juin :

- Pour la DG : à ce jour, pas de ressenti sur les effets de la crise économique. On observe un transfert des catégories B et C vers la catégorie A, ce qui a des effets sur les portefeuilles des agents. En revanche pas d'augmentation notable des inscriptions et des demandes d'allocations. L'activité partielle continue de produire ses effets.
- **Qu'en sera-t-il à la rentrée ?**
La DG échange avec Bercy et le Ministère pour obtenir des moyens supplémentaires. A ce jour, difficile de projeter les conséquences de cette crise : l'activité partielle limitera-t-elle la casse ou pas ?

Suite du plan de reprise d'activité :

Au CSEC du 17 juin sera abordée l'évolution du plan de reprise d'activité sur :

- **Accueil en flux des DE**
 - la reprise du flux, sans les vidéo-portiers et avec le respect des jauges maximum sur les sites sera déployée uniquement après info / consultation au CSEC et information au CSE. Pour le moment, c'est à l'état de projet et ne doit pas être mis en place
 - puis consultation au CSEC le 23 juin
- **Réunion collective** (reprise progressive hors MRS et Pack de démarrage)
- **Reprise d'une partie de la MRS pour les métiers en tension**
 - pas de programmation avant le 21 juillet
 - des tests auront lieu pour évaluer la reprise de la MRS avant cette date
 - puis consultation au CSEC le 20 juillet
- **Reprise du Pack de démarrage** dans les 31 agences qui le déployaient
 - puis consultation au CSEC le 20 juillet

Le 23 juin aura lieu une info / consultation sur une **prestation crise sanitaire** pour les DE alternant emploi et chômage : bascule B et C vers A afin de retourner vers l'emploi le plus rapidement possible. Elle sera sous-traitée.

Le Plan de Reprise d'Activité actuel s'applique jusqu'au 30 juin, ainsi que les mesures sanitaires, tant que le gouvernement ne les modifie pas. Si elles s'allègent, la DG fera de même à Pôle emploi.

ESI :

- La DG confirme que les DE doivent avoir la possibilité de choisir entre ESI physique et téléphonique dans le protocole d'inscription.
- Les planifications ESI doivent être faites à la demi-journée et non en journée complète.

POINT ACTIVITÉ (SUITE) :

Question de la réorientation des agents PAG, CDE, CRE vers des activités GDD :

La DG a demandé à chaque DR de faire l'analyse de la situation pour voir quels leviers mobiliser.

Plusieurs possibilités évoquées :

- Heures supplémentaires
- Mobilisation accrue des bi compétents
- Recours temporaire à des agents qui réalisent des activités GDD sans l'être officiellement
- Mobilisation de CDD ayant déjà travaillé à PE

Un fléchage GDD des recrutements est à faire : anticiper les recrutements des départs en retraite identifiés d'ici fin de l'année.

De manière générale, sur l'activité actuelle et la mise en œuvre du plan de reprise d'activité, en cas de difficultés rencontrées vous pouvez contacter le SNU ou effectuer une alerte anonymisée sur : <http://snupe.fr/alertes>

POINT RH :

La note RH adressée à l'ensemble du personnel le 29 mai est toujours en vigueur.

- 3 jours de fractionnement seront accordés pour les agents qui poseront 10 jours minimum des CP report sur la période 'normale'

Gardes d'enfants :

- Pour rappel, si les enfants peuvent être accueillis dans leur structure (crèche, école) et que l'agent.e ne souhaite pas qu'ils s'y rendent, il / elle devra poser des congés. (CA/CP/JRTT/JNTP...)
- **Si les enfants ne peuvent pas être accueillis** dans leur structure (attestation à fournir) :
 - Le télétravail reste la priorité pour tous les personnels - si l'activité le permet et que les conditions matérielles sont réunies. La présentation d'un certificat de l'établissement/mairie attestant de la non prise en charge totale ou partielle de l'enfant permettra d'adapter la rotation de l'agent sur site. L'absence de rotation est de rigueur si et seulement si les modalités d'accueil des enfants ne permettent pas la présence sur site (attestation demandée). Sinon, présence en agence le jour où les enfants vont à l'école.
 - Si l'activité ne peut pas être télétravaillée et sous réserve de fournir un document de l'établissement/mairie attestant de la non prise en charge totale de l'enfant : la garde d'enfant perdure pour les personnels publics – les ABAP perdurent pour les personnels privés : ABAP (en fonction des modalités d'accueil dans l'établissement scolaire, possibilité de partager la journée en des 1/2 journées)

Télétravail :

- L'achat de matériel (papier, encre) peut faire l'objet de remboursement via les notes de frais.
- Si un agent habite en zone blanche il doit venir en agence, sauf pour les agents vulnérables.
- Il n'est plus possible de télétravailler avec un ordinateur personnel.
- Concernant l'**accord télétravail** :
 - Rappel : il n'y a plus d'accord télétravail en vigueur à PE. La DG a décidé de proroger unilatéralement les modalités du télétravail jusqu'à la fin de l'année. Des négociations devraient avoir lieu après septembre pour une mise en œuvre en janvier 2021. Les avenants des télétravailleurs habituels seront prorogés, s'ils en sont d'accord.
 - La DG mène une étude dimensionnelle pour tirer les enseignements de ces derniers mois.
 - Les négociations sont reportées. Un Accord National Interprofessionnel est en cours. Les OS seront contactées ultérieurement par les services de la DG pour avoir leurs analyses. Une enquête IPSOS (demandée par la DG) sur le ressenti des agents et leurs attentes est en cours également.

Tickets-restaurants :

- L'ensemble des tickets restaurant n'a pas été distribué durant ces derniers mois. La régulation sera faite sur juin.



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr